

3

ACTUALITÉ

« ... pas de revalorisation »

11

CULTURE/LOISIRS

Les dieux s'amuse

12

VIE SYNDICALE

Les services publics du XXI^e siècle

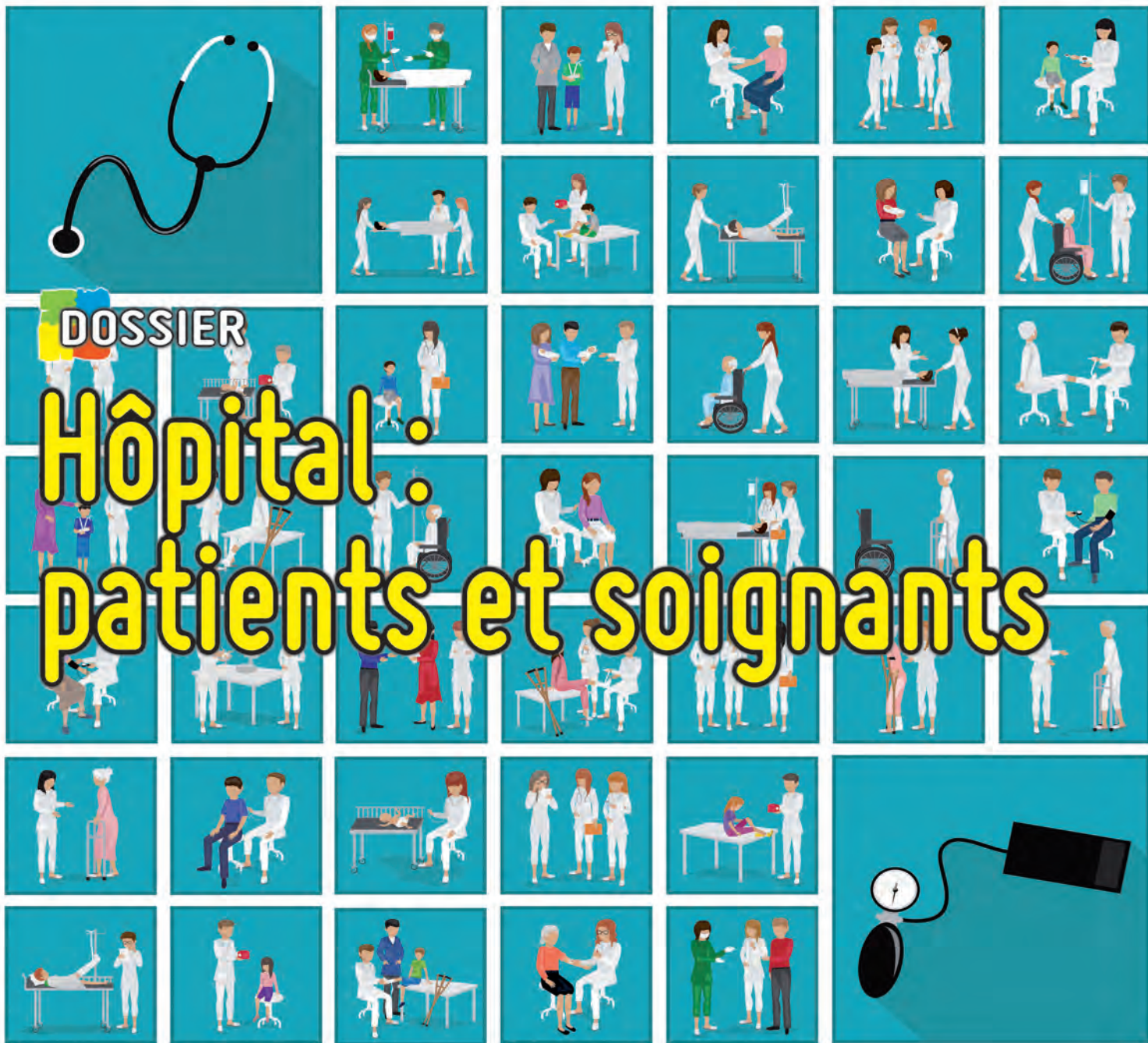
15

ENTRETIEN

Hélène Derrien, militante associative

pour

BREVAIRES



DOSSIER

Hôpital: patients et soignants



EXTENSION RENOVIATION AMENAGEMENT



POUR VOS TRAVAUX, ON S'OCCUPE DE TOUT ET ÇA CHANGE TOUT !



- CONCEPTION
- COORDINATION
- RÉALISATION

PLANS,
ESQUISSES,
PERSPECTIVES,...
jusqu'à
-25%*
DE REMISE
sur votre
étude technique

Pour bénéficier de cette offre, indiquez votre code promo **CAMHAB02**

PROFITEZ-VITE DE VOTRE VISITE CONSEILS GRATUITE !

0 810 715 800

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

*Voir conditions sur www.camif-habitat.fr/offre-promo
Crédit photo : A. Huot et A. Montaufer • Impression Dumas-Niort • Document d'information sans valeur contractuelle • ne pas jeter sur la voie publique
Camif habitat siège social 27 impasse Lazare Carnot 79 180 Chauvay • RCS Niort B 410 362 685 • NAF 4120 A • SAS au capital de 1 500 000 euros

Le sens des mots

Des flots de discours nous inondent en vue des élections présidentielles et les mots sont utilisés comme si leur définition était la même pour tous : République, Égalité, Réussite des jeunes, Solidarité...

Vous avez dit solidarité ?

Mais de quelle solidarité parle-t-on quand les migrants, fuyant les guerres, voient trop souvent le triste accueil qui leur est fait ?

Où est la solidarité du pays des Lumières alors qu'il y a plus de huit millions de pauvres, qu'un million de retraités ont un revenu inférieur à 1 000 euros par mois ?

Où est la solidarité dans un budget qui ne prend pas en compte à la hauteur les besoins de santé ou de perte d'autonomie ? Où est la solidarité pour ceux qui appellent à la destruction de la Fonction publique ?



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

Dans une période de troubles et d'instabilité, le doute s'installe pour de nombreux citoyens.

La défiance, déjà forte à l'égard des organisations politiques comme syndicales, grandit encore, offrant un boulevard aux réactionnaires et à l'extrême droite.

Alors puisque les mots ont un sens et parce que le syndicalisme est une forme de solidarité, la FSU ne se paye pas de mots. Elle agit.

Elle multiplie les débats et campagnes : colloque sur la réussite de tous les jeunes, journées d'automne des retraités, débats à l'occasion du 70^e anniversaire du statut de la Fonction publique, assises nationales des services publics (cf. p. 12)... et elle s'engage dans toutes les actions nécessaires, dans l'unité la plus large possible, pour une société plus juste et plus solidaire, une société qui rende vraiment la vie meilleure à toutes et à tous.

Les mots ont un sens et notre action syndicale le prouve !

RAPPEL : UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Les Journées d'automne de la SFR-FSU auront lieu les 7 et 8 décembre. Le débat central portera sur la question des personnels de l'aide à domicile. Conditions d'inscription : un.e délégué.e par syndicat national ou courant de pensée et un.e par section départementale ; les inscriptions passent par la SD ou le SN. Renseignements auprès de votre section départementale FSU ou de votre syndicat national.

Pour tous renseignements : caform@listes.fsu.fr

► VUED'ACTU

- p. 4 « ... pas de revalorisation » : inacceptable !
- p. 5 Loi d'adaptation de la société au vieillissement : sortie des décrets au compte-gouttes
- p. 5 Retenue à la source de l'impôt sur le revenu : une avancée ? Pas vraiment
- p. 6 La Wallonie face au CETA : une leçon de démocratie

► LEDOSSIER



► CULTURELOISIRS

- p. 11 Balade dans l'Olympe avec Denis Lindon : *Les dieux s'amuse*

► VIESYNDICALE

- p. 12 Montreuil 18 et 19 novembre, assises nationales : les services publics du XXI^e siècle
- p. 12 3 questions à Hélène Pougant, représentante du SNETAP-FSU à la SFR nationale
- p. 13 En province comme à Paris : les retraités ont à nouveau battu le pavé

► DÉCOUVERTE DÉCOUVERTE

- p. 14 « Là où dialoguent les cultures » : Le musée du quai Branly

► L'ENTRETIEN

- p. 15 Contre la désertification sanitaire, une résistance s'est organisée : questions à Hélène Derrien

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 196 de novembre 2016, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr - Mèl : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directrice de la publication : Bernadette Groison
Création et réalisation : C.A.G. Paris - Impression : B.R.I. (Bobyigny)

« ... PAS DE REVALORISATION »

Inacceptable !

La rentrée est marquée par un climat déliquéscent entre l'agitation autour des primaires, le scandale répété de l'accueil des migrants et le démantèlement du camp à Calais, les manifestations xénophobes... Mais les luttes se poursuivent : la preuve, la mobilisation des retraités.

Plus d'une centaine d'initiatives diverses, des milliers de retraité-e-s mobilisé-e-s dans les rassemblements ou manifestations, un large écho dans les médias nationaux ou locaux... Le gel des pensions au 1^{er} octobre 2016 ne passe pas. « Pas d'inflation donc pas de revalorisation », nous a-t-on dit du côté du gouvernement pendant que le MEDEF obtenait le gel des compléments AGIRC/ARRCO.

Les effets des réformes successives

Les conséquences des différentes réformes des retraites sont évidentes : tous les organismes montrent que l'allongement du temps de cotisation, l'indexation des pensions sur l'inflation, le recul de l'âge légal entraînent un appauvrissement des retraités et un décrochage de plus en plus marqué entre niveau de vie des retraité-e-s et celui des actifs. Entre 2003 et 2013 le salaire



© André Landrain

moyen a progressé de 24,8 %, le SMIC de 32,6 % et les pensions seulement de 17,9 %. Selon les projections du COR, le fossé entre les salaires des actifs et le montant des retraites devrait continuer à s'élargir.

Et si la baisse de la CSG pour les retraités les plus modestes est toujours bonne à prendre, elle ne répond pas aux demandes de revalorisation des pensions pour tous.

La proportion de retraités vivant au-dessous du seuil de pauvreté – actuellement un sur dix – devrait exploser dans les années à venir.

Des fonds détournés de leur destination

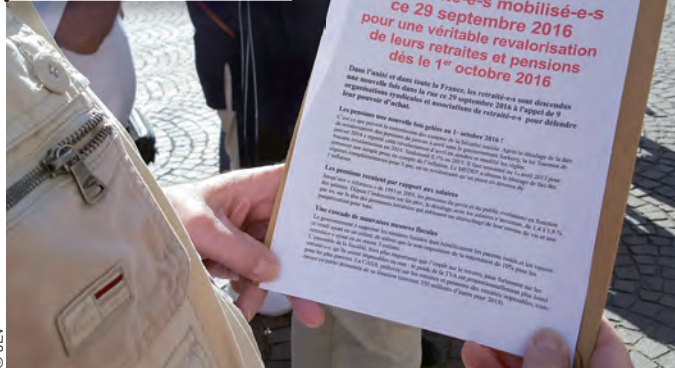
Marisol Touraine se félicite de l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Mais c'est le fruit de réformes régressives et le prix de coupes ou de gels dans les budgets. Aucune mesure dans le PLFSS pour répondre au renoncement aux soins de nombreuses personnes notamment âgées. Le scandale du détournement de la CASA dont la FSU dénonce le principe se poursuit : 230 millions d'euros pris sur les réserves de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour « réduire » le déficit de la Sécurité sociale et 50 millions pour aider au financement du RSA

dans les départements. Et ce alors que le reste à charge lié à la perte d'autonomie en EHPAD et à domicile est très élevée.

La campagne des présidentielles a commencé

Contexte électoral oblige : les attaques contre les services publics et les fonctionnaires se développent. Les fonctionnaires : cheval de bataille de la droite qui propose des suppressions de postes, une réforme qui ne garantirait plus l'emploi, l'augmentation du temps de travail... Sur le dossier des retraites : report de l'âge légal de 62 à 65 ans, avec le report de l'âge d'annulation de la décote à

Le 29 septembre, une délégation de l'intersyndicale a été reçue par la ministre elle-même : elle a écouté mais a opposé une fin de non-recevoir à nos revendications.



70 ans, un non-sens économique et une atteinte grave au bien-être de la population. Quant à la Cour des comptes, elle veut donner une caution de sérieux à des propos entendus depuis des décennies : trop de fonctionnaires, Caisse unique, remise en cause des pensions de réversion... tout le catalogue est là niant, la spécificité de la carrière dans la fonction publique et le lien direct entre le niveau de recrutement et le montant de la retraite.

Au fond, c'est tout le système des solidarités sociales nées de l'élan de 1945 qui est remis en cause pour réduire la dépense publique. Logique libérale qui mène vers une société de plus en plus individualisée, où les inégalités s'accroissent, les solidarités explosent.

C'est un tout autre projet que la FSU propose. Pour leur part, les retraités avec les actifs ne renonceront pas à imposer d'autres choix : l'intersyndicale retraitée des 9 organise un colloque le 13 janvier à Paris sur la place du retraité dans la société, pour contrer l'idéologie du retraité privilégié et assisté. D'ores et déjà, un questionnaire adressé à toutes et à tous permettra d'affiner les revendications et de se faire entendre. ❖

**Marylène Cahouet,
Joël Chenet**

LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Sortie des décrets au compte-gouttes

Près d'un an après sa promulgation, la « grande » loi sur le vieillissement et la dépendance a toujours autant de mal à se matérialiser : 73 décrets d'application étaient prévus pour son application. Près de la moitié n'ont pas été promulgués. La FSU siège au Haut Conseil.

Deux décrets seulement sont parus suite à la promulgation de la loi en décembre dernier ; ils concernent, pêle-mêle, le rôle des Conseils départementaux, les aides individuelles financées ou les besoins de répit pour les aidants, ou le cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile...

Une quarantaine de décrets parus

Seuls une trentaine d'autres ont été publiés entre février et septembre ; citons notamment ceux qui concernent des points importants : la composition des CDCA⁽¹⁾ et leur pouvoir de consultation « pour avis » sur le contenu des schémas au niveau départemental, le renouvellement de l'autorisation des établissements, des services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie. Dernier en date : celui relatif au fonctionnement du Haut Conseil de

la famille. La FSU y est présente ce qui lui permet légitimement de siéger au CDCA.

Un échéancier confus

La parution prévue des décrets restants paraît devoir être tout aussi chaotique... voire surréaliste ! Sur le site du ministère, « l'échéancier de mise en application de la loi mis à jour le 3/10/2016 » mentionne encore 35 décrets « à paraître », avec des dates hautement fantaisistes, s'étalant de mars à septembre... 2016 ! Ainsi pour l'article 95 de la loi, le décret relatif aux « objectifs, contenu, durée et modalités de mise en œuvre de la formation initiale et continue des accueillants familiaux qui disposent de l'agrément » était annoncé pour le mois de septembre 2016.

Un dispositif très incomplet

Quelques décrets très attendus

manquent donc encore à l'appel : celui relatif aux modalités de détermination du forfait global relatif aux soins prenant en compte notamment le niveau de dépendance moyen et les besoins en soins des résidents ; ou celui relatif au fonctionnement et à la composition du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge...

Dans le même temps, trois décrets relatifs aux dispositions particulières concernant la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, la Guyane ou Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont été purement et simplement abandonnés, au motif que « la loi étant suffisamment explicite, aucun décret d'application ne s'avère nécessaire ».

Difficile de s'y retrouver. ❖

Michel Angot

(1) Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU



© Fotolia.com / Kevin Puget

Une avancée ? Pas vraiment

« Ce mode de prélèvement est une simplification et un gain de temps pour les contribuables. La France doit suivre l'exemple des grands pays européens. »

C'est du moins ce qu'on veut nous faire croire.

Le gouvernement et les grands médias font un peu vite l'impasse sur trois points essentiels. D'abord, à la différence de l'impôt sur le revenu des pays étrangers où la base d'imposition est simple à déterminer, en France les correctifs (réductions, crédits d'impôt, quotient familial

et centaines de niches fiscales) personnalisent à l'extrême l'impôt sur le revenu.

Un traitement différent

Cette complexité explique qu'il est rationnel d'attendre le printemps suivant pour disposer de tous les éléments concernant

l'année précédente avant de rédiger sa déclaration. Ensuite ceux qui ont une plus grande latitude pour déclarer leurs divers revenus, les professions libérales, les travailleurs indépendants, artisans, commerçants, agriculteurs... ne subiront pas le prélèvement à la source. Seuls les chômeurs, ▶

salariés et retraités sont concernés par cette réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu. Choquant, voire inconstitutionnel !

Une simplification qui complexifie

Enfin, si le prochain gouvernement maintient ce principe, les contribuables seront très sollicités en 2018. Les prélèvements mensuels sur les salaires et pensions tiendront compte des sommes versées par l'employeur, l'État ou la caisse de retraite. Ensuite, en cours d'année, à chaque changement de rémunération ou de situation personnelle, il faudra envoyer un courrier à l'administration fiscale. En septembre, chacun remplira une

déclaration d'impôt récapitulative pour préciser dons, crédits d'impôt, etc. pour recommencer éventuellement dès le mois suivant. Il sera rarissime que le prélèvement mensuel de l'employeur corresponde à ce que vous devez réellement. En fin d'année, l'administration aura donc à vous verser un chèque ou à vous réclamer un complément d'impôt. Pourquoi faire simple quand on peut tout compliquer au point que personne ne comprendra plus rien.

La retenue à la source ne remplace pas une véritable réforme fiscale

Face à l'impôt, tout le monde devrait être traité de la même façon. Or, pour les salariés, la confidentialité



On réforme la feuille, pas les impôts.

sera bafouée en 2018 puisque c'est leur employeur qui le prélèvera. Le taux définitif révélera si le salarié bénéficie de réductions ou s'il a d'autres revenus. Le problème est si gênant que Bercy travaillera sur un mystérieux taux « neutre ». L'impôt sur le revenu est le plus juste des impôts. Le taux de recou-

vrement est exceptionnellement élevé : 98 %. Une véritable réforme fiscale aurait pu élargir le nombre de tranches supérieures au-delà de 45 % pour renforcer la contribution des plus riches (taux à 50 %, 60 %). Depuis 20 ans, tous les gouvernements dévalorisent l'impôt sur le revenu ! Actuellement, moins de la moitié des 37 millions de foyers fiscaux paient cet impôt ! ♦

Bernard Colou

LA WALLONIE FACE AU CETA

Une leçon de démocratie

L'exemple grec l'a déjà montré : les institutions de l'Union européenne détestent que la légitimité démocratique des peuples s'oppose à leurs politiques néolibérales. La Wallonie est maintenant accusée de « prendre en otage 500 millions d'Européens » ; son Parlement a osé analyser et critiquer de façon approfondie le CETA⁽¹⁾. Ce qui est scandaleux n'est pas que 1 % des Européens aient pu s'exprimer par leurs institutions démocratiques, c'est que 99 % d'entre eux ont été complètement écartés de ce débat.

Malgré les nombreuses pressions et ultimatums, la résistance de la Wallonie a donné de l'écho à la mobilisation des millions de citoyens, de part et d'autre de l'Atlantique, qui dénoncent depuis plusieurs années les dangers de cet accord. Plus de 2 100 collectivités territoriales européennes, représentant plus de 75 millions de personnes,

ont pris des délibérations contre le CETA et le TAFTA ; et 3,5 millions de citoyens européens, à travers une initiative citoyenne, ont marqué leur désapprobation à CETA et TAFTA. Les manifestations du 15 octobre en France contre la ratification du CETA, à l'initiative du collectif Stop Tafta, avaient été

précédées par de grandes manifestations en Allemagne et en Belgique. Au même moment, la CGT a signé avec deux syndicats canadiens, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), une déclaration conjointe sur le CETA.

Et les initiatives de parlementaires français demandant un débat n'ont pas été soutenues.

Après le compromis passé entre la Wallonie et la Commission européenne, la partie n'est pas terminée : le Parlement européen doit ratifier le CETA au début de 2017, et les parlements nationaux seront saisis plus tard. Mais, et c'est encore une bizarrerie « démocratique » de l'UE, le traité sera applicable partiellement avant que les parlements nationaux puissent s'exprimer !

Raison de plus pour poursuivre la mobilisation : « *Wir schaffen das, on peut le faire !* » comme le clamaient les manifestants à Berlin. ♦

Daniel Rallet

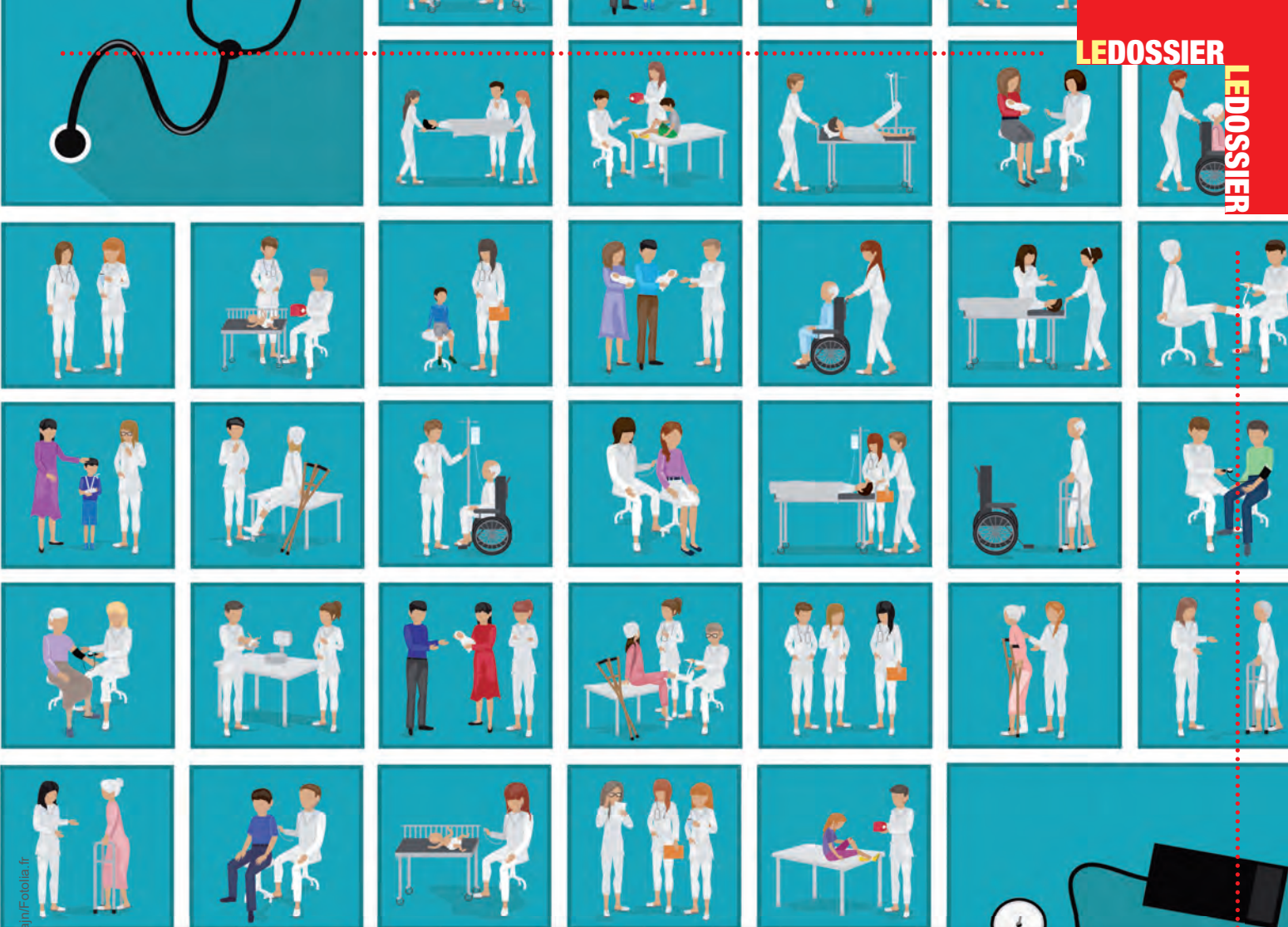
CETA, TAFTA même combat

Après avoir prétendu que le Traité de libre-échange avec le Canada était à la différence du Traité avec les États-Unis un « bon traité », alors qu'il s'agit de frères jumeaux, le président Hollande et le ministre Feckel se sont singularisés par un silence assourdissant quand les régions francophones de Belgique se sont opposées aux clauses du traité plaçant les intérêts des multinationales au-dessus de la souveraineté des autorités publiques.

Mobilisation à Paris. Il n'y a pas que les Wallons !



(1) *Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA)*, un traité de 1 727 pages, négocié dans la plus parfaite opacité entre l'UE et le Canada depuis sept ans.



HÔPITAL : PATIENTS ET SOIGNANTS

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Bernard Charlier, Joël Chenet, Bernard Colou, Michèle Lauton, Marc Le Disert, Jean-Pierre Billot, Jean-Louis Viguier

Les réformes visent à gérer un hôpital comme une entreprise et non comme un service public de santé recherchant la qualité des soins, le bien-être et l'écoute du malade.

Dans notre pays, l'activité hospitalière privée lucrative – Maladie, Chirurgie, Obstétrique – représente aujourd'hui 36 % de l'activité des établissements : un record ! Au temps de Molière, les médicastres usaient d'un latin de cuisine pour masquer leur ignorance ou incompétence face au malade. Aujourd'hui, les nouveaux Diafoirus et la ministre, elle-même, cachent les dégrada-

tions du service public de santé sous des statistiques et un discours comptable.

Une seule boussole

Ainsi faire le « job » pour la ministre de la Santé c'est affirmer, comme tous ses prédécesseurs, que le trou de la Sécurité sociale allait disparaître. Pour elle, l'échéance c'est 2017... ! Des économies drastiques semblent sa seule boussole. Nous aurions pu attendre, au contraire, un discours volontariste pour lutter contre les inégalités de santé, la lutte contre les restes à charge, un plan pour recréer une vraie médecine du travail, des campagnes de prévention... Ces pseudo-économies – la branche assurance maladie affiche

un solde négatif de 5,2 milliards – ne sont qu'un trompe-l'œil d'un travail de sape du service public de santé et notamment de l'hôpital.

La situation dramatique des hôpitaux publics

Les signaux sont nombreux : suicides de cinq infirmières cet été, grève des médecins hospitaliers sur leurs conditions de travail. Postes vacants imposant le recours à des vacataires qui grèvent les budgets. Démissions de personnels qualifiés. L'hôpital est sous pression de la chasse perpétuelle aux économies. Les difficultés des personnels, malgré leur investissement professionnel, ont des répercussions sur la qualité des soins. Comme dans

la plupart des structures hospitalières, la mise en place à l'AP-HP⁽¹⁾, avec l'aval de la CFDT, du réaménagement des 35 heures est une nouvelle étape dans la dégradation des soins. Transmission inter-équipe réduite à quelques minutes pour des dizaines de dossiers de malades, temps qui est consacré à chaque malade remis en cause, opérations reportées, urgences saturées... la mobilité des personnels au détriment de la stabilité des équipes a des conséquences dans les services spécialisés ou de pointe (notamment dans les blocs opératoires), comme auprès des malades les plus âgés.

Une autre voie

Pour la ministre, l'urgent est de poursuivre cette politique dévastatrice : 3 milliards d'économies à réaliser par l'hôpital d'ici 2017 dont 860 millions sur la masse salariale. Cela se traduirait par la suppression de 22 000 postes. La protection sociale, le système de santé mis en place à partir de 1945 permettaient la construction d'un système de solidarité socialisant une fraction des richesses produites. Sans nier les inégalités qui ont toujours persisté, l'accès aux soins s'était démocratisé, une organisation mêlant formation, recherche, équipes de pointe, structures de proximité avait permis une amélioration jamais connue de la santé de la population. La France était devenue un exemple. Ce n'est plus le cas sous le coup des politiques libérales. La FSU propose une autre voie. Alors que les progrès des sciences et des techniques offrent des perspectives enthousiasmantes, l'urgence est de reconstruire un service public de santé financé par l'ensemble des richesses produites. Il n'y a aucune fatalité. Un nouvel âge de la protection sociale est possible. ❖

(1) L'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) est l'établissement public de santé qui exerce le rôle de centre régional pour Paris et l'Île-de-France.

Soins hospitaliers : état des lieux

En 2015, sur 194,5 milliards d'euros de dépenses, les soins hospitaliers s'élèvent à 46,7 %, le reste correspond aux soins de ville.



Y aura-t-il un dépassement d'honoraires ?

Les hôpitaux publics représentent 77,9 % des dépenses de soins hospitaliers et les cliniques privées 22,1 %, mais elles réalisent 34 % des actes médicaux ! La T2A, tarification à l'activité, favorise donc les cliniques. Les hôpitaux accueillent tous les publics et remplissent des missions de service public. Les correctifs apportés à la T2A sont insuffisants : l'endettement et la compression des effectifs entravent l'extension des capacités. En 2017, la loi va demander à l'hôpital et à la Sécurité sociale de réduire les effectifs et faire un milliard d'euros d'économies de gestion. Pourtant les frais de gestion de la Sécurité sociale ne s'élèvent qu'à 3,8 % des dépenses courantes. Les sociétés d'assurances privées s'adjugent 25,52 % de frais de gestion !

Des patients différents

Les cliniques sont majoritairement fréquentées par les catégories sociales aisées. Quatre fins de grossesses sur cinq interviennent dans une clinique privée chez les cadres, contre une sur dix chez les ouvrières.

En chirurgie la proportion est de trois cadres sur quatre en cli-

nique et d'un sur deux chez les ouvriers et les chômeurs... Les personnes ayant tardé à se soigner ou ayant renoncé à des soins ont un état général dégradé, elles subissent à l'hôpital des soins multiples et prolongés, peu rentables. Dans les hôpitaux publics le reste à charge payés, soit directement par les ménages, soit indirectement par une assurance complémentaire, s'élèvent à 6,62 % des dépenses. Dans les cliniques la proportion est de 10,72 % (dépassements d'honoraires, frais de dossier...).

Des mesures inefficaces

La pénurie de médecins est telle que toutes les spécialités, tous les secteurs géographiques vont connaître des manques, selon le directeur de l'Assurance Maladie.

Évidemment, les cliniques offrant de meilleures rémunérations et la possibilité de dépassements d'honoraires recrutent encore assez facilement. À l'hôpital, 26 % des postes sont vacants. Des hôpitaux ont recours à des vacataires, venant du privé, à des tarifs exorbitants ! Les contractuels étrangers ont un statut très peu enviable et sont sous-payés. Avec les mesures récemment prises, un jeune médecin, passant le concours de praticien hospitalier peut recevoir 30 000 €. L'installation en zone déshéritée vaut 20 000 €. Pour un engagement d'au moins trois ans, un radiologue reçoit 10 000 €, etc. Ce plan d'attractivité ne suscite pas l'enthousiasme. ❖

Les médecins du Groupe Médical LAENNEC

ne sont pas en mesure de prendre de nouveaux patients.

Hôpital, la crise au quotidien : témoignages

L'hôpital public fait encore des miracles pour sauver ou soigner, comme on l'a vu lors des derniers attentats ; mais le regroupement des hôpitaux et la restructuration des services induisent une prise en charge dégradée des patients.

Marie-Claire*, vivant seule en résidence

Elle vivait en Aquitaine : en urgence respiratoire à 5 heures du matin, elle est prise en charge par l'étudiante en médecine de garde et par les pompiers envoyés par le SAMU ; elle est mise sous oxygène. Arrivée aux urgences à 7 heures (équipe du matin), elle subit une attente interminable : le pompier a dû élever le ton pour qu'elle soit prise en charge. Sa fille n'aura de nouvelles que 5 heures plus tard, l'urgentiste annonce : « elle ne réagit pas au traitement. Je vais en changer. Elle n'a que 4 heures à vivre » ! Transport en gériatrie pour une fin de vie qui n'est pas venue car elle a bien réagi au nouveau traitement... sortie rapide pour libérer le lit. Conduite en EHPAD trop tôt, elle a dû retourner deux fois à l'hôpital où elle est finalement décédée.

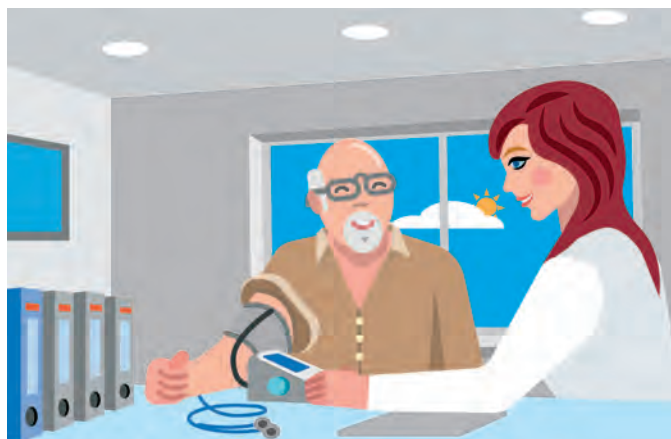
Jean*, 90 ans

Il a eu un AVC chez lui en campagne. Amené aux urgences, il reste plusieurs jours dans un couloir faute de lit disponible (suppressions massives) à Clermont-Ferrand, et on veut le renvoyer chez lui. L'une de ses filles, aide-soignante, parle de son désarroi dans son service. Le patron trouve inadmissible qu'un parent d'un membre du personnel soignant ne puisse être soigné dans l'hôpital public. Il lui trouve une chambre à 20 km, où les enfants pourront venir le voir. Un cas « résolu » sur combien ?

Michèle*, diabétique

Elle veut un bilan en hôpital de jour là où se sont regroupés plusieurs services d'endocrinologie parisiens. Demande début juillet,

rendez-vous en novembre sans entretien médical préalable. Arrivée le matin dans des locaux sans lumière du jour. Aucun vestiaire pour ses vêtements. Des fauteuils (examen/repos) en nombre inférieur à celui des patients ou patientes souvent d'origine modeste. Une salle de repas exiguë où l'on ne peut échanger avec l'équipe soignante. Accueil par une interne, très peu d'exams le jour même, d'autres à faire par la suite en externe ou sur place. Rencontre éclair avec la chef de clinique qui propose un nouveau



© Fotolia.com / Olieh Tokarev

traitement et un suivi par l'interne. Michèle décide de se faire suivre à l'extérieur par un médecin du secteur 2 avec dépassements d'honoraires. Elle en a les

moyens financiers. Mais les autres ? ♦

* Les prénoms sont fictifs pour préserver l'anonymat des témoignages.

Les services d'urgence : un palliatif aux situations de précarité

L'urgence, un temps du soin qui bouleverse soignants et soignés, un lieu d'accueil pour les naufragés du système.

On va aux urgences quand on ne sait pas quoi faire face à une angoisse, quand on pense que c'est grave, quand les cabi-

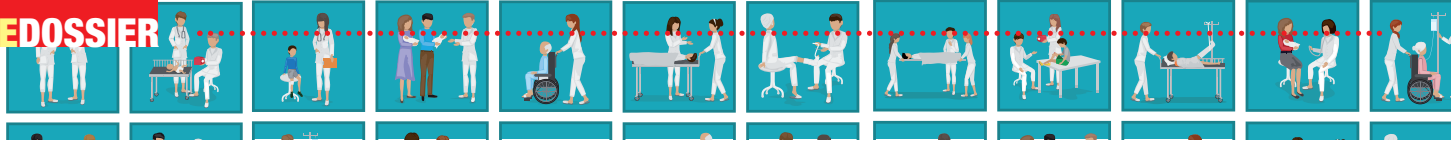
nets médicaux sont fermés, qu'on ne peut pas être reçu ailleurs ou quand on sait que c'est un lieu où l'on ne sera pas refusé. On

vient pour être soigné mais aussi pour être écouté, être enfin une personne. D'où l'importance de la communication mais ni lieux ni temps ne sont prévus pour les échanges médecin/patient. Le temps est un obstacle lourd : les uns vivant naturellement leur mal comme un événement anxiogène, nécessitant une réponse rapide, les autres pris dans la chaîne des malades percevant la situation comme banale, voire peu légitime. Parfois, il s'agit de garder son calme face à l'angoisse qui vire à l'agression verbale, laissant le médecin démuni, en proie au doute. À cela s'ajoutent bien



© Smileygirl / Flickr.fr

Les urgences, un secteur de plus en plus sollicité.



souvent la distance, sociale, la barrière de la langue.

Une situation tendue

Urgences un lundi matin : des dizaines de patients, tous âges, conditions et pathologies confondus font la queue. Les services sont engorgés, non parce que les pathologies nécessitant des soins urgents se multiplient mais parce que détournés de leur vocation première. Ils tentent de répondre aux conséquences des politiques d'austérité : mesures drastiques sur les hôpitaux, les personnels, et l'accès aux soins rendu de plus en plus difficile. Ils accueillent nombre de personnes sans couverture sociale. Dès l'entrée, les personnels d'accueil sont soumis à la pression du nombre, à la pression des patients qui veulent être pris en charge rapidement. Mais que faire, si le nombre d'urgentistes est insuffisant par rapport aux demandes, si les décisions médicales sont contraintes par le temps, etc. ? Le malade se résigne à attendre plus ou moins calmement, le médecin, éventuellement le lit d'hôpital. Peut-on continuer à compter sur le sens du travail bien fait, sur l'abnégation des professionnels pour régler les situations critiques ou accueillir des patients rejetés par ailleurs ?

Un lieu utile

Se faire soigner aux urgences s'apparente à un parcours du combattant, résultat d'une politique qui cherche à faire des économies coûte que coûte en désorganisant le travail. Comment la qualité des soins ne serait-elle pas impactée ? Les services d'urgence, là où les souffrances de tous ordres s'expriment, sont un lieu où la relation soignants/patients est hachée, pressurée... Un médecin explique qu'il oublie le nom du patient au profit de sa pathologie... Pourtant, il se sent utile, revendiquant une proximité relationnelle qu'il n'a pas toujours, indispensable pourtant pour affronter les difficultés du quotidien de chacun. ❖

3 QUESTIONS À...



Bertrand Lemennicier Manipulateur en électro-radiologie à l'AP-HP

Pour Retraités : Pourquoi avoir choisi ce métier ?

Bertrand Lemennicier :

Je voulais un travail utile pour les autres. C'est, de plus, un métier qui exige technique et qui permet un contact permanent avec les patients. J'ai fait le choix de l'hôpital public parce qu'il offrait une meilleure qualité de soins aux patients.

Pour Retraités : Le dialogue soignant-patient, c'est important ?

B. L. : Le dialogue permet une confiance mutuelle et un moyen de rassurer le patient. Les examens peuvent être angoissants soit du fait de la machine utilisée – je pense à l'IRM –, ou l'angoisse du résultat. C'est donc à nous d'instaurer le dialogue, en prenant le temps d'expliquer l'examen et de répondre aux questions

du patient. Il faut prendre du temps et s'adapter à chacun des patients.

Pour Retraités : Quelles difficultés rencontrez-vous ?

B. L. : L'obstacle majeur c'est la méconnaissance de notre métier. Le manque de machines disponibles, le manque de personnel, la pression des cadres infirmiers, rendent les examens « mécaniques ». Les patients arrivent sans bilan sanguin, sans le bon calibre de cathéter... et patientent, quelquefois longtemps avant l'examen. Les conditions du dialogue sont ainsi altérées. La revendication essentielle que nous avons dans notre service, mes collègues et moi, porte sur le nombre de soignants ; nous manquons de « bras ». La relation aux patients, essentielle dans notre métier, est réduite à la portion congrue.

Propositions de la FSU sur l'hôpital : le droit aux meilleurs soins pour tous

La nécessaire amélioration de la relation patients/soignants passe par l'amélioration des conditions de travail, de la carrière, l'augmentation du salaire, la garantie du statut des personnels.

La FSU conteste le plan d'économies de 3 milliards d'euros imposé aux hôpitaux publics d'ici 2017 alors que leur sous-effectif chronique est notoire. Elle conteste la logique comptable du gouvernement qui vise à rogner sur la qualité des soins, en pénalisant les patient-e-s et en alourdissant la charge de travail des personnels hospitaliers. La FSU dénonce les inégalités en matière d'accès à la santé : le renoncement aux soins d'une partie de la population est insupportable.

Pour un système de santé de niveau

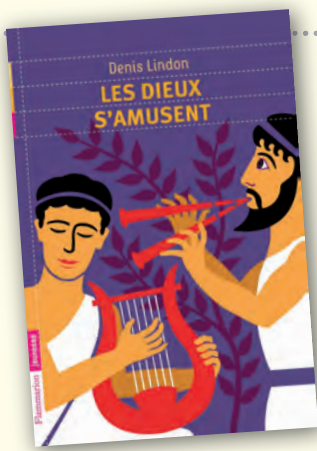
Pour défendre l'hôpital public elle propose d'établir une carte sanitaire à partir des besoins, de lutter

contre les fermetures d'hôpitaux de proximité et de maternités ; c'est pourquoi elle participera aux assises nationales des services publics (cf. page 12). Elle considère aussi comme nécessaire d'interdire l'usage privé au sein des hôpitaux publics. Elle demande l'abrogation de la tarification à l'activité (T2A), l'attribution à l'hôpital des dotations lui permettant de répondre dans les meilleurs délais aux besoins de la population, et de revenir sur la loi HSPT. Il est urgent de reconquérir un système de santé de haut niveau, accessible à toutes et à tous pour faire face à tous les accidents de santé. Pour parvenir à ce résultat, une démocratie sanitaire qui permette, notamment, à chacun et chacune d'être entendu est indis-



Il y a urgence pour l'hôpital.

pensable à chaque niveau d'intervention, tant pour les patients que pour les soignants. ❖



BALADE DANS L'OLYMPÉ AVEC DENIS LINDON

Les dieux s'amuse

« Un précis de mythologie aussi savant que souriant. Un livre passionnant, drôle et instructif qui permet de découvrir les plus belles histoires du monde : les amours de Jupiter, les travaux d'Hercule, les colères d'Achille, les ruses d'Ulysse... » annonçait l'éditeur au dos du livre de Denis Lindon ; j'ai décidé d'y jeter un œil avant ma balade quotidienne.

Je pensais sérieusement « revoir ma mythologie ». J'ai une passion pour la Grèce antique qui date de la fac, que j'espérais transmettre au moins un petit peu à ma petite-fille. Ça commençait mal. Denis Lindon avait choisi les dieux romains. « *Les dieux grecs étaient si attachants et si sympathiques que les Romains, après avoir conquis la Grèce, les ont adoptés.* » En voilà un raccourci ! Il m'a donc fallu traduire l'arbre généalogique de Zeus. Et là, je me suis demandé si c'était bien sérieux de montrer ça à une gamine de 11 ans !

Les frasques des dieux

Tout le monde connaît les frasques des dieux de l'Antiquité, des demi-dieux, des héros... de leurs caprices, de leurs prodiges... On a tous entendu l'histoire des travaux d'Hercule, du voyage d'Ulysse, de Pénélope la fidèle, de la Guerre de Troie et de son cheval...

Mais là, tout de même... Zeus qui se marie avec Héra, sa sœur mais qui va s'accoupler subrepticement avec Léda, la femme du roi de Sparte, en prenant l'apparence d'un cygne... Est-ce bien moral ? Et ce n'est pas tout, le cochon, il lutine les dames sans leur demander l'autorisation. Il prend forme humaine, punit les uns, récompense les autres. Sémélé qu'il vient de séduire meurt ? Pas de problème, il séduit Alcèmène.

Nos ancêtres de l'Antiquité ont-ils fait les dieux à leur image ? Ces dieux fourbes, jaloux, jouisseurs, violeurs, voleurs, zoophiles, vils...

Grincheux s'abstenir

Bon, allez, j'avoue. J'ai bien ri. Même si Denis Lindon prend quelques libertés avec les textes, la forme est divertissante en scénarisant des situations parfois complexes. Et tant pis pour les grincheux.

Un exemple ? À propos de *L'hydre de Lerne*, la



Le Corrège :
Léda et le cygne
(1531).

dixième mission d'Héraclès alias Hercule qui consistait à abattre la bête à... têtes. « *Cet animal fabuleux a posé aux mythologues, depuis plus de trois mille ans, une énigme qui, jusqu'à ce jour, était restée sans solution. En effet, si tous les auteurs anciens s'accordent à dire que l'hydre possédait plusieurs têtes, de graves divergences apparaissent en revanche à propos de leur nombre exact. Certains parlent de trois têtes, d'autres de cinq, d'autres encore six ou neuf. Ovide mentionne même cent têtes.* » Euripide fait dans la surenchère et parle du « *monstre aux mille têtes* ». Qui a raison ? Sachant que chaque fois que l'on en coupe une, il en repousse deux, « *tout s'explique* » conclut Denis Lindon. Alors, j'avoue, j'ai « séché » la promenade. ❖

Francine Barre

À PROPOS DE L'AUTEUR +

Denis Lindon est né en 1927, il appartient à une famille prestigieuse d'industriels et d'intellectuels : il est le neveu d'André Citroën et le frère de Jérôme Lindon, éditeur progressiste qui fut pendant plus de cinquante ans l'âme des éditions de Minuit. Après avoir dirigé pendant quinze ans l'une des plus importantes sociétés françaises de conseil en management, fondé et présidé la Sofres, Denis Lindon est devenu professeur de marketing à HEC et consultant d'entreprise dans les domaines de la stratégie marketing et de la formation des cadres marketing. Il est l'auteur d'ouvrages de référence dans son domaine de compétence universitaire mais il a aussi écrit des livres pour les enfants tels *Les Dieux s'amuse*, éditions Flammarion Jeunesse, collection Castor Poche, Paris, 2001 ou Flammarion Junior, Paris, 2004.

POUR EN SAVOIR +

Autres ouvrages pour mieux connaître les dieux antiques

Dans la multitude des précis, récits et dictionnaires, deux coups de cœur :

Pour prolonger l'irrévérence

❖ Ismaël Kadaré, *Mauvaise saison sur l'Olympe*, une pièce de théâtre qui se lit d'un trait ; traduction de l'albanais par Jusuf Vrioni, Fayard éditions, Paris, 1998 ou édition Livre de Poche, Paris, janvier 2002.

Pour le sérieux

❖ Pierre Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque ou romaine*, PUF, Paris 1999.

RÉPRESSION**Athènes,
3 octobre 2016**

Une manifestation de retraités qui se dirigeait vers la villa Maximos, résidence du Premier ministre, a été sévèrement réprimée par la police anti-émeute. « *Nous ne pouvons vivre avec 400 euros mensuels* » clamaient les manifestants,

refusant de subir une quinzième amputation de leurs pensions (depuis le début de la crise) ; actuellement, 52 % des ménages grecs vivent avec l'argent des retraites.

BREXIT**Inquiétudes des
retraités anglais**

Les 100 000 retraités anglais installés

en France vont être directement touchés par le Brexit : leur pension leur est versée en livres, monnaie qui vient de subir une baisse de plus de 10 %. Vont-ils pouvoir rester si leurs revenus diminuent ? Vont-ils pouvoir continuer à se soigner si « l'accord de santé » entre les deux pays n'est pas reconduit ? Auront-ils

besoin d'un visa de résident pour rester vivre dans notre pays ? Telles sont les questions !

**COLLECTIF
INTERSYNDICAL
Uni-e-s contre
l'extrême-droite**

La FSU qui co-anime avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL ce groupe de réflexion

a mis en ligne à la date des 10 et 11 octobre 2016, les documents qu'elle a produits et les ressources fournies par ces partenaires pour la campagne en cours. À lire sur <http://extranet.fsu.fr>.

MONTREUIL 18 ET 19 NOVEMBRE, ASSISES NATIONALES

Les services publics du XXI^e siècle

La Convergence des Collectifs de Défense et de Développement des services publics lutte depuis des années pour la défense et surtout la reconquête du service public, dans les champs traditionnels de l'éducation, la santé, le transport... mais aussi autour des besoins nouveaux des citoyens. Elle s'est engagée avec de nombreuses organisations à tenir des assises nationales des services publics les 18 et 19 novembre.

Les assises, ouvertes à toutes et tous, débiteront le vendredi 18 novembre au soir, dans la salle des fêtes de la mairie de Montreuil, par un débat sur la Sécurité sociale et se poursuivront le 19 avec des ateliers le matin et une réunion plénière l'après-midi. La FSU, pour qui la question des services publics est en permanence une préoccupation forte, est partie prenante de cette initiative qui concerne tant les retraités que les actifs. Plus de précisions sur les sites de la Convergence⁽¹⁾ et de la FSU.

Répondre aux contre-vérités

La campagne présidentielle a à peine débuté, qu'abondent déjà

des contre-vérités sur le coût des services publics et une sur-enchère effarante sur les mesures drastiques à prendre pour réduire considérablement la voilure d'une Fonction publique déjà largement affaiblie depuis quelques décennies. Ces assises sont donc organisées pour opposer des arguments de poids au désengagement de l'État, pour proposer des solutions qui respectent l'intérêt de la société dans son ensemble, pour que la satisfaction des besoins sociaux passe avant les profits.

Publication d'un manifeste

Elles prolongeront des réflexions abordées dans des assises locales sur des sujets tels que la démocratisation des services publics, la solidarité et la cohésion sociale, la gratuité, les enjeux environnementaux ou l'usage des nouvelles technologies, les services publics de proximité, sans omettre la question primordiale de leur financement. Ces assises donneront lieu à la publication d'un manifeste, proposant une vision du service public du XXI^e siècle, capable de répondre aux défis des inégalités

et aux évolutions de la société. Il doit aussi être un outil de mobilisation en développant des pistes convaincantes pour refaire des services publics, dans la conscience des citoyens, un enjeu

de conquête sociale et contribuer ainsi à construire une alternative crédible aux politiques d'austérité menées. ❖ **Janine Vaux**

(1) convergence.sp.org

3 QUESTIONS À...



Hélène Pougant Représentante du

Pour Retraités : Qui sont les retraités du SNETAP ?

Hélène Pougant : Le SNETAP est le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public ; il est le syndicat de la FSU dans

l'enseignement agricole, y compris dans l'enseignement supérieur. Syndicat multicatégoriel, né en 1965 suite à la création des lycées agricoles, il compte 4 000 adhérents ; il a fourni à la FSU son premier secrétaire général, Michel Deschamps. Il y avait 65 retraités syndiqués en 1997 ; nous sommes 190 en 2016. Sur l'initiative de quelques retraités fondateurs du SNETAP, il s'est créé un collectif d'une quinzaine de syndiqués qui se réunit trois fois par an et qui fait paraître un bulletin catégoriel envoyé à tous les retraités syndiqués. Les responsables syndicaux actifs se chargent de le mettre en page, de l'imprimer et de l'envoyer.

Pour Retraités : L'activité des retraités du SNETAP ne se limite pas à l'envoi d'un bulletin ?

H. P. : Lors de cette réunion, l'un de nous récapitule les événements politiques, économiques et sociaux qui se sont déroulés pendant les trois ou quatre mois précédents ; ce rapport débouche sur un débat entre les participants.



CETA

Retraités autrichiens

En Autriche, depuis 1945, il existe une seule confédération syndicale l'ÖGB (österreichischer Gewerkschaftsbund) ; elle syndique un peu moins d'un salarié sur trois et compte 1,24 million d'adhérents dont environ un cinquième de retraités ; le 17 septembre, elle les avait appelés

à descendre dans la rue contre le CETA.

ÉGALITÉ

POUR Elles Infos

Dans le numéro d'octobre du supplément à *Pour* diffusé par le Collectif d'Animation Femmes de la FSU, vous trouverez l'intégralité des contributions envoyées par le SNEP, le SNUEP, le SNUipp

et le SNES au Haut Conseil de l'Égalité : de la lutte contre les stéréotypes, à l'illusion de l'égalité en passant par les problèmes d'orientation... un ensemble de réflexions salutaires, à lire sur l'extranet FSU déjà mentionné : <http://extranet.fsu.fr>.

SFR-FSU 11

RBT être bien (re)traités

C'est le titre du journal des retraités de la FSU de l'Aude ; le numéro 24 est paru en octobre. Intéressant et varié ; il traite de l'action, des comptes de la Sécu sans négliger une ouverture culturelle avec article sur le livre d'E. Galeano *les veines ouvertes de l'Amérique latine*. À consulter et peut-être à imiter sur www.fsu11.fr

EN PROVINCE COMME À PARIS

Les retraités ont à nouveau battu le pavé

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un marronnier⁽¹⁾ ; c'est seulement la preuve que les retraités sont toujours mobilisés pour faire aboutir leurs revendications.

Le 29 septembre 2016, les retraités à l'appel du groupe des 9 ont manifesté dans toute la France pour leur pouvoir d'achat et exiger que leurs pensions soient revalorisées au 1^{er} octobre. La mobilisation a permis à de nombreux retraités militants et non militants de s'exprimer. La

présence de ces derniers montre que le mécontentement touche tous les retraités, situation qui ne se voyait pas d'habitude. Rassemblements, distributions de tracts, débat avec la population, audiences avec dépôt de motions (préfecture, ARS, Conseils départementaux, élus...),



Des retraités-e-s combattifs.

SNETAP-FSU à la SFR nationale

Des mandats peuvent être donnés au secrétaire de catégorie pour les porter devant le CSN (Conseil syndical national) auquel il participe avec voix délibérative. Nous traitons aussi pendant la réunion du collectif les affaires courantes, soit : la représentation à un congrès ou un stage, nos rapports avec les différentes fédérations dont le SNETAP est partie prenante : FSU, SFR-FSU, FGR-FP ; on peut aussi travailler à la rédaction de notre bulletin ou au dépouillement d'une enquête...

Pour Retraités : Quelle est place réservée aux retraités dans l'ensemble du syndicat ?

H. P. : Les retraités forment un secteur à part entière avec secrétaire catégoriel et adjoint élus par leurs pairs tous les trois ans. Les retraités peuvent participer au congrès national qui a lieu tous les trois ans à la condition d'être désignés par leurs pairs. Comme le SNETAP est organisé régionalement, chaque région désigne un délégué par tranche de cinq syndiqués retraités. Cette désignation se fait au cours du congrès régional qui a lieu dans le mois précédant le congrès national. Nous sentons que peu à peu les secrétaires généraux prennent davantage en compte la présence des retraités dans le syndicat.

Propos recueillis par Jean-Pierre Billot

lettres ouvertes aux parlementaires, interpellation lors de divers salons, conférences de presse ont été les principaux moyens d'action retenus ce jour. Les actions ont été menées selon des axes unitaires variables : CGT, FSU, FGR-FP et selon les lieux se sont ajoutés FO, Solidaires, CFE-CGC, UNRPA, et parfois même quelques collègues de l'UNSA ! La présence d'un

grand nombre d'organisations syndicales est un point d'appui pour de prochaines actions. ❖

Anne-Marie Guichaoua, Sylvie Durth

(1) Ou si préférez un article de faible importance qui revient de manière saisonnière pour « meubler », comme les articles sur le bronzage et les méfaits du soleil en été ou les pleurs des bambins le jour de la rentrée en maternelle. Le contraire des manifs du 29 septembre.

© Wikipedia / Romary

© Wikipedia-Andreas Prateicke

© Fotolia / Bruno Bernier

© Wikipedia / Delokpik

« LÀ OÙ DIALOGUENT LES CULTURES »

Le musée du quai Branly

Dès l'entrée, vous franchissez une large baie vitrée et vous êtes au milieu d'objets végétaux, minéraux, qui vous sollicitent pour un dialogue intérieur. Quelques points de repère pour une visite réelle ou... virtuelle.

Un peu d'histoire...

Le musée du quai Branly fête son 10^e anniversaire. Il est né de la rencontre entre deux hommes, Jacques Chirac et Jacques Kerchache, célèbre collectionneur d'arts premiers. Notre pays a toujours fait preuve de grande condescendance vis-à-vis des peuples océaniques ou africains qu'il observait avec un regard paternaliste. Les deux hommes ont souhaité dépasser cette vision. Mais des débats se poursuivent encore sur les relations d'une France post-coloniale avec ces continents.

Jacques Chirac, élu Président, le projet de musée devient réalité. Une réflexion s'engage alors pour définir l'appellation du musée, sa représentation, sa forme, ses objectifs. Esthétique ou scientifique, tels sont les enjeux. Le musée est pleinement ancré dans le XXI^e siècle, à l'image des grands musées récents : pluridisciplinaire c'est-à-dire à la rencontre de l'art, la littérature, la science, les médias. Cette vision du futur musée est portée par J. Kerchache qui devient le parrain du projet. Le musée a été inauguré le 20 juin 2006. Six mois après son inauguration, il avait déjà reçu plus d'un million de visiteurs.

... et quelques mots sur le projet

Jean Nouvel a conçu ce bâtiment pour être dissimulé par un rideau d'arbres. Il doit être perçu comme l'ombre au sol de la tour Eiffel selon le tracé dont la courbe est semblable à celle de la Seine. Ce paysage urbain s'intègre dans un décor végétal que le bâtiment construit sur pilotis met en valeur. Quatre structures en forme de bateaux arrimés aux pignons des immeubles voisins forment un lieu unique grâce à une fluidité de circulation dans un espace enrichi par des ressources

architecturales très variées et le déjà célèbre mur végétal de Patrick Blanc qui habille le bâtiment administratif du musée.

En moins de trois ans, 275 000 pièces sont transférées des musées de l'homme, des arts africains et océaniques : dans les collections, l'Asie est dominée par l'Afrique et l'Océanie. Et pour l'Amérique c'est le sud qui se distingue. Le musée du quai Branly est aussi un espace dédié à la culture, la recherche, l'enseignement avec une médiathèque, une salle comprenant 5 000 livres en libre accès et 25 000 livres consultables, une salle de lecture... Le théâtre Levi-Strauss propose conférences, spectacles, films, concerts dans un espace qui s'ouvre sur le jardin. Trois galeries présentent toute l'année des expositions temporaires.

La visite peut commencer

Après une escapade dans un monde végétal magique et lumineux en soirée, vous arpentez un couloir long de 180 m pour atteindre la galerie des collections permanentes. Votre progression sera alors à la hauteur des œuvres qui vous attendent pour un dialogue où langues et frontières sont constamment dépassées. Un grand voyage hors du temps, au cœur de l'histoire du monde où les valeurs universelles ne sont jamais très éloignées. ❖

Gérard Blancheteau

POUR EN SAVOIR +

Musée des arts et civilisations d'Afrique, d'Océanie et des Amériques ou encore Musée Jacques-Chirac.

❖ Horaires

- mardi, mercredi, dimanche : 11 heures-19 heures (jardin : 9 h 30-19 h 30) ;
- jeudi, vendredi, samedi : 11 heures-21 heures (jardin : 9 h 15-21 h 30).

Attention : musée fermé le lundi.

❖ Adresse

- 37, quai Branly (le long du quai de Seine), 75007 Paris

❖ Accès

- RER C, station Champ-de-Mars ;
- métro ligne 8, station École-Militaire.

❖ Renseignements

- Tél. : 01 56 61 70 00 ; www.quaibrantly.fr (visite virtuelle possible).

CONTRE LA DÉSERTEMENT SANITAIRE, UNE RÉSISTANCE S'EST ORGANISÉE

Questions à Hélène Derrien

Dès le début des années 2000, des citoyens se sont organisés localement contre une politique d'abandon de pans entiers du territoire par les services publics ; c'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé qui a vu fleurir les comités locaux de défense des hôpitaux et maternités.

La Coordination nationale c'est ?

La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité s'est créée officiellement lors des rencontres des 3 et 4 avril 2004 à Saint-Affrique en Aveyron. La coordination nationale est agréée depuis le 14/08/2008 et son siège est à Lure car le mouvement a été, en partie, initié de cette sous-préfecture de Haute-Saône suite à la lutte de concitoyens du Sapeur Camembert contre la fermeture d'une maternité et d'un hôpital de proximité. La CNCDHMP est en contact avec des collectifs dans plus de 300 localités et compte près de 120 groupes ou comités adhérents pour toute la France, sans compter les associations, partis ou syndicats. Elle regroupe des mouvements ruraux et urbains.

Quelle est son activité ?

La CNCDHMP défend l'accès à une santé de qualité pris au sens large : prévention, médecine scolaire et du travail, services spécialisés, soins, convalescence,

dépendance... En 2011, elle a initié le Mouvement du 2 avril « *Notre Santé en danger* » qui a regroupé 107 associations, partis, syndicats. Elle organise des rencontres régulières ; les dernières ont eu lieu les 21, 22 et 23 octobre à Montreuil, avec un débat public : « *Que faire face à l'aggravation de la crise sanitaire ?* ». Des représentants de Sud santé-sociaux, de la CGT de l'AP-HP, du Syndicat de la médecine

« Pour la santé en particulier, la proximité est une exigence pour toutes et tous, partout sur le territoire : c'est la garantie de bonne prise en charge. »

généraliste, de l'association des petites villes de France et du Secours Populaire ont participé à nos travaux.

La relation entre patients et soignants est liée aux conditions d'accueil : pouvez-vous faire un état des lieux de la situation ?

Le bilan est inquiétant :
- 144 maternités ont fermé de 2001 à 2010 ; de 1 369 en 1975, on en est à moins de 500 aujourd'hui. Pour chaque maternité fermée, c'est aussi un centre IVG qui disparaît ;
- 117 471 lits hospitaliers ont été supprimés de 1995 à 2012 ;
- 20 000 postes ont été supprimés dans les hôpitaux entre 2010 et 2013.

Avec les réductions des dépenses de santé - 9,6 milliards pour la Sécurité sociale et 3 milliards sur

les hôpitaux -, c'est encore 20 000 postes qui disparaîtront d'ici à 2017. La loi de modernisation de notre système de santé instaure les Groupements hospitaliers de territoires (GHT) : d'environ 1 100 hôpitaux, on passe à 135 GHT en regroupant la gestion administrative, la logistique et les services techniques, et en mutualisant les moyens, y compris les personnels. L'accès aux soins de proximité est complètement remis en cause. Sans parler de l'indigence de la médecine scolaire et des coups portés contre la médecine du travail.

Les centres de santé (environ 1 600) ne représentent qu'un pourcentage trop faible de l'offre de soins de premier recours.

Pourtant, le service public est indispensable pour assurer le bien-être du patient et du soignant ?

Pour la Coordination nationale, le service public est la meilleure réponse aux besoins de soins de la population, à la condition d'y mettre les moyens tant en matériels qu'en personnels. Il est le garant de l'égalité d'accès de toutes et tous. La santé est un droit et, de ce fait, devrait être assurée par un service public per-



Hélène Derrien

Présidente de la CNCDHMP depuis janvier 2016

► Membre de la coordination nationale au titre du Comité de Concarneau où elle a animé la lutte contre la suppression des urgences de nuit de l'hôpital public dès 2008.

formant qui améliore aussi le lien patient/soignant.

Quelles revendications avancer pour lui permettre d'assurer ses missions ?

La santé est financée par la Sécurité sociale, c'est-à-dire par le salaire socialisé. Une politique de santé publique doit se baser sur les besoins de soins qui devraient être évalués, au niveau des bassins de soins, par des commissions regroupant des professionnels, des élus et des usagers. C'est pour nous la base de la démocratie sanitaire qui est sérieusement remise en cause de réformes en réformes, quels que soient les gouvernements. ❖

Propos recueillis par Marylène Cahouet



Logo de la coordination « L'arbre de vie fera reculer le désert sanitaire ».

POUR EN SAVOIR +

Coordination nationale : 1, rue Jean-Moulin, 70200 Lure
Tél. : 09 67 04 55 15 - Mél : postmaster@coordination-nationale.org

Site : www.coordination-nationale.org

Secrétariat ouvert le lundi et le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le mardi, le mercredi et le jeudi de 8 heures à 12 heures.

30

30 ans
Cité



> EXPO <
11.10.16
06.08.17

QUOI DE NEUF AU MOYEN ÂGE ?

TOUT CE QUE L'ARCHÉOLOGIE NOUS RÉVÈLE

 Porte de la Villette

En partenariat avec :



l'express

histoire

Slate.fr



histoire

SCIENCES
AVENIR

n'éléphant



Coproduit avec :

Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

TARIF PRÉFÉRENTIEL
+ DE 65 ANS

9€ au lieu de 12€

LE VOYAGE
DANS LE TEMPS
QUI RAPPROCHE
LES GÉNÉRATIONS

FAITES VOS RÉSERVATIONS DÈS À PRÉSENT !

Nouveau : les billets vous donnent accès à toutes
les expositions permanentes et temporaires d'Explora,
au planétarium et au sous-marin Argonaute.

cite-sciences.fr